

Ecrit par Echo du Mardi le 27 octobre 2022

Mme BAYLEY Norma veuve BENNEY



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 18 décembre 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 27 octobre 2022 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 mai 2004, Madame Norma BAYLEY, retraitée, demeurant à GOULT (84220) 3 rue du Cheval Blanc, née à DUNEDIN (NOUVELLE-ZELANDE), le 9 décembre 1926, veuve de Monsieur Franck BENNEY, décédée à APT (84400) le 29 octobre 2018 A institué une légataire universelle. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître MARCH, notaire à NICE (06000) le 8 août 2019, suivi d'un acte complémentaire reçu par Maître Jeanne CASPAR, notaire à BEAULIEU SUR MER (06310), le 17 octobre 2022, duquel il résulte que la légataire universelle remplit les conditions de la saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jeanne CASPAR, notaire à BEAULIEU SUR MER (06310) 1 rue Salisbury, Empress Résidence, référence CRPCEN : 06055, dans le mois suivant la réception, par le greffe du tribunal judiciaire de AVIGNON de l'expédition du procès-verbal de dépôt du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, la légataire universelle sera soumise à la procédure d'envoi en possession. Pour avis

3954823 Publié le 27/10/2022